

REGLEMENT INTERIEUR ATELIER DANSE LA LUYNES 2025-2026

Droit à l'image

L'association « Atelier danse la Luynes » est autorisée à utiliser des photos ou vidéos dans le cadre du site Internet, DVD du spectacle, journaux, photos, publication sur les réseaux sociaux.

Remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année sauf présentation d'un certificat médical.
D'autre part, il n'est pas possible de s'inscrire pour seulement une partie de l'année, l'inscription concerne l'année dans sa totalité.

Tenue et équipement

Une tenue de danse est indispensable pour tous les adhérents.
Pour les cours classiques : chausson classique, collant, justaucorps, chignon (pinces et filet), pointes en fonction du niveau.
Pour les cours modern'jazz : chausson jazz.
Toutes les affaires des adhérents doivent être étiquetées à leur nom.

Assiduité

Le professeur et le bureau se réserve le droit, en cas d'absences trop récurrentes, de ne pas faire participer l'élève à certains ballets appris pendant les absences répétées.

Gala

Le gala de fin d'année est une étape indispensable de l'année. Les élèves ne pouvant pas participer au gala (pour des raisons familiales, religieuses, de santé....) doivent informer le professeur ou le bureau le plus tôt possible.
Il est obligatoire de participer à toutes les représentations, sauf certains cours concernés, ainsi qu'à la répétition générale associée.